



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 mars 2020

La Caisse d'Epargne Ile-de-France se mobilise dès aujourd'hui pour permettre à ses clients de bénéficier du PGE *(Prêt Garanti par l'Etat)*

La Caisse d'Epargne Ile-de-France se mobilise avec une grande réactivité pour que dès le 25 mars ses clients bénéficient du dispositif du PGE et s'engage à examiner rapidement toutes les demandes et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Le PGE concerne la très grande majorité des entreprises françaises quelles que soient leur taille et leur forme juridique. Sont ainsi éligibles des ETI, PME, TPE, les commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, entreprises innovantes et la plupart des associations et fondations ayant une activité économique... Les rares exceptions étant prévues par le décret.

Le PGE pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019. Il bénéficie d'un différé d'amortissement total (intérêts + capital) pour la première année. A l'issue de cette période initiale, le client pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. Il est distribué à prix coûtant et permettra ainsi aux entrepreneurs de passer au mieux cette situation de crise exceptionnelle.

Pour que les clients puissent en bénéficier, les conseillers de la Caisse d'Epargne Ile-de-France répondent dès aujourd'hui présents et sont à leur disposition [pour étudier sans se déplacer les dossiers. Tous les renseignements sont également disponibles sur https://www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/professionnelspar_telephone_et_sur_rendez-vous_pour_etudier_les_dossiers.](https://www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/professionnelspar_telephone_et_sur_rendez-vous_pour_etudier_les_dossiers)

CONTACTS PRESSE

Rumeur Publique

Thierry Del Jésus – 01 55 74 84 92

Marie Goislard – 01 55 74 52 33

Sarah Ferry – 01 55 74 52 44

ceidf@rumeurpublique.fr

Caisse d'Epargne Ile-de-France

Franck Olivier – 06 84 53 75 94

À propos de la Caisse d'Epargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Epargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien. Elle compte 4 900 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Toutes nos actualités : <https://caisse-epargne-ile-de-france.fr/actualites/>

